



Règlement du concours photos.

Article 1 : Organisation du concours.

Dans le cadre de la Foire de Pâques qui se déroulera le Lundi 21 Avril 2025, la ville de Corbie propose un concours photo sur le thème des :

« *Flore sauvage* »

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert à toutes les personnes qui habitent, étudient ou travaillent sur le territoire du Val de Somme.

Les photos, devront être obligatoirement prises à Corbie ou sur le territoire du Val de Somme.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés.

Le jury se donne le droit de ne pas sélectionner une image si elle est hors sujet ou qu'elle porte préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images respectant le thème.

Article 3 : Les conditions techniques du cliché.

Le thème de ce concours, organisé dans le cadre de la Foire de Pâques, est le suivant : « *Flore sauvage* ».

Critères :

- Le participant ne devra envoyer qu'une seule photo

- La photo doit impérativement être prise à Corbie ou sur le territoire du Val de Somme (le lieu devra être précisé dans le corps du mail lors de l'envoi de la candidature),
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc... Seul le nom de l'artiste peut y figurer.
- La photo devra respecter le format 4:3 soit 13cmx17cm (portrait ou paysage).
- La qualité de la photo devra être en haute définition.
- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours.
- Le jury sélectionne les clichés qui seront exposés dans le parc de la mairie.
- 3 clichés seront primés par le jury
- Les critères de sélection reposeront sur l'originalité et/ ou les qualités esthétiques des clichés.

Article 4 : Utilisation des photographies.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images. La ville de Corbie pourra utiliser gratuitement cette photo pour toute opération en lien avec ce concours, sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre. Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits ou restitués sur demande.

Article 5 : Calendrier.

L'envoi des photos devra se faire avant le Lundi 7 Avril 2025.

Les photographies devront être envoyées à l'adresse mail suivante :
communication@mairie-corbie.fr

Article 6 : Informatique et liberté.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 7 : Litiges et différends

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

Nom :

Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

- Déclare participer au concours photos 2025 à l'occasion de la Foire de Pâques de Corbie sur le thème « Flore sauvage » organisé par la ville de Corbie.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À..... ; Le.....

Signature

Signature des parents (si mineur)